COMPTE RENDU DU COMITE SIA VAL DE MAUCHÈRE - LE 15 DÉCEMBRE 2015

<u>Etaient présents</u>: MME HUGO SIMON Isabelle, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DUMAS Patrice, GERARDIN Daniel.

<u>Etaient absents</u>: MMES CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, MAURICE Françoise, MM. FOLLEREAU Vincent, TREVIGLIO Alain.

La séance est ouverte à 18h35 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

Cette séance fait suite à une première convocation dont la séance n'a pu se maintenir faute de quorum. L'assemblée réunie ce jour, peut délibérer, valablement, sans condition de quorum

Secrétaire de séance : Isabelle HUGO SIMON

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Tarifs 2016 Redevance et abonnement assainissement
- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil, s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 14 octobre 2015 : il reprend les remarques faites par les membres de Malleloy qui voulaient changer le compte rendu. Il rappelle pour la énième fois que le compte rendu n'a pas à être changé mais que le point n°1 qui figure à chaque ordre du jour est fait pour prendre en compte les remarques de chacun. Ci-dessous les remarques reprises sans modification :

Nous ne pouvons approuver le CR du conseil du SIAVM du 14 octobre 2015 ; celui-ci ne retrace pas le débat concernant le lotissement du RACHY tant sur le fond que sur la forme.

Tout comme les précédents CR, toutes les interventions de chaque membre ne sont jamais relatées.

Intervention de Monsieur UDA

Une note d'information avait été distribuée à chaque membre, démontrant que la charge maximale de la STEP n'était pas atteinte. Cette fiche aurait dû être annexée au CR.

• Comme il a été noté dans les remarques de Malleloy, la note a été distribuée le jour même à tous les membres, il était donc inutile d'en remettre une copie avec le compte rendu.

Monsieur UDA a rappelé que le raccordement du lotissement du RACHY ne pouvait être refusé puisqu'il figurait sur le plan de zonage qui était d'actualité lors de la création de la STEP. C'est pourquoi il a demandé la délibération initiale.

Point n° 2 Décision modificative :

Lors du vote de la DM, il n'a pas été précisé que la somme de 285 € était destinée à l'achat d'un fauteuil. Le compte proposé étant le 6064, fournitures administratives, nous aurions alors suggéré de le passer en investissement.

 Concernant la DM et l'achat du fauteuil, il n'est pas obligatoire de passer cela en fonctionnement et le syndicat qui est soumis à TVA récupère cette dernière même lors d'achats de fonctionnement

Point n° 4 Elimination des eaux claires parasites

Les problèmes éventuels liés au fonctionnement de la STEP ne viennent pas de l'équivalence habitants reliés, mais des eaux claires parasites. Les différentes études menées depuis 2011 démontrent qu'il est urgent de réduire, voire éliminer les eaux claires parasites. Malgré les résultats de ces études le SIAVM n'a pas engagé de travaux pour y remédier.

La commune de Faulx, de ses deniers, a engagé des travaux couteux (chemin des Tuiliers)

Etant donné que l'étude faite par BEPG en 2011 est incomplète, et afin de ne pas renouveler cette bévue, Mme la Vice-Présidente demande que le SIAVM fasse appel à un bureau d'études pour élaborer le cahier des charges de la prochaine étude.

Etude ECP : Le cahier des charges a été élaboré selon le modèle fourni par le conseil départemental.

Point n° 6 Questions diverses

- © CR de la rencontre du 5 octobre dernier avec l'agence de l'eau et le Conseil Départemental : Mme la Vice-Présidente regrette que les membres du SIAVM de Faulx n'aient pas été conviés à cette réunion.
 - Erreur reconnue par Monsieur le Président. Les membres de Faulx disent faire confiance à leur président.
- Débat concernant le lotissement de RACHY : lors de ce débat, il est apparu qu'un consensus se dégageait sur le fait d'accorder l'autorisation de raccordement de ce lotissement et de lancer dans le même temps des études et des travaux pour identifier et résoudre les problèmes de ces eaux claires parasites.
 - Lotissement du Rachy : Le consensus a été trouvé et l'autorisation de raccordement a été donnée avec prescription.

De plus il a été souligné que les premières maisons du lotissement ne seraient raccordées que vers la fin 2016, voire début 2017, ce qui laisse un délai raisonnable pour entreprendre le traitement des eaux claires parasites déjà identifiées.

Lors de la réunion du 5 octobre 2015, tous les techniciens étaient d'accord sur un délai de 2 à 3 ans pour les démarches administratives et les travaux.

• Lors de cette réunion vous étiez témoins des dires de Mr LARRIVIERE qui donnait un délai de 2 à 3 ans afin de préparer les études et commencer les travaux d'élimination des ECP

2 – Tarif redevance et abonnement 2016

Monsieur le Président rappelle la délibération N°17 du 05 décembre 2012 qui fixait les tarifs actuels de la redevance et de l'abonnement assainissement. Il indique que le syndicat a suffisamment de trésorerie pour commencer les travaux envisagés et que sans le programme chiffré des futurs travaux d'élimination des ECP (qui feront l'objet d'un plan pluriannuel), il serait mal venu de vouloir augmenter ces tarifs aujourd'hui.

Monsieur le Président propose la reconduction des tarifs pour l'année 2016, soit :

Prix du m3 : 1,70 €HT, abonnement 20.00 €HT

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire ces tarifs pour l'année 2016

3 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Mr Le Président rappelle le projet envoyé par Mr le Préfet de Meurthe et Moselle. Ce projet a été transmis par mail à tous les membres du Syndicat, le 16 novembre dernier, afin qu'ils en prennent connaissance et qu'ils puissent faire part de leur avis. Il demande si quelqu'un a une remarque à faire. Personne ne prend la parole. Aucune remarque ne sera faite à Mr le Préfet, par les membres du syndicat, concernant ce projet.

Dans ce dossier, il n'y a pas d'information concrète concernant notre syndicat.

4 - Questions diverses

M. Le Président informe l'assemblée des derniers évènements :

- 1. URSSAF: Le contrôle d'assiette sur pièces concernant l'année 2013, n'a révélé aucune anomalie
- 2. Dématérialisation : Accord a été donné au BP droit des sols pour dématérialiser toutes les demandes et consultations d'urbanisme
- 3. Prime de résultat assainissement de l'AERM pour l'année 2014 : 7707€. Celle-ci est calculée en fonction des rendements épuratoires de la STEP.
- 4. Etude ECP : 4 BE ont été consultés pour la recherche et la quantification des ECP avec une demande de programme de travaux priorisés et chiffrés suite à la délibération N°12 du 14/10/2015. (QUALHYDRO, IRH, GEOPROTECH et EVI) La date de réception des devis a été portée au 15/12/2015.
- 5. Lecture du courrier de M. Maire de Montenoy. Demande d'avis au comité. Un courrier de réponse sera adressé à la mairie de Montenoy, lui indiguant que la station étant à saturation on ne peut pas le prendre pour l'instant.
- 6. CU Opérationnel, lotissement la Cheneau : Accord a été donné pour le raccordement de 3 parcelles. L'accord du raccordement de ce lotissement avait été donné avant que le SIA ait eu pleinement connaissance du projet de lotissement rue du Rachy.
- 7. Recours NEXITY auprès de Mr le Préfet : 2 courriers ont été reçus au SIAVM informant qu'un recours a été déposé par les avocats de la société. Dossier en attente

Mr le Président demande s'il y a encore des questions diverses : plus de question.

La séance est levée à 18h55